

➤ **À remplir obligatoirement pour tous les licenciés** (en lettres majuscules)

FEMME HOMME

NOM D'USAGE : NOM DE NAISSANCE :












PRÉNOMS : DATE DE NAISSANCE :

E-MAIL : NUMÉRO DE TÉLÉPHONE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

Nombres d'heures de cours choisies : Entourer les séances choisies

LUNDI	après-midi	18H00 - 19H00	Émilie	 Pilates
		19H00 - 20H00		
MARDI	matin	08h45 - 09h45	Émilie O	 Gym douce
		09h45 - 10h45		 Gym dynamique
		11h00 - 12h00	Anne-Sophie	 Activités Physiques Adaptées
MERCREDI	matin	10h00 - 11h15	Émilie P	 Danse - Stretching
JEUDI	matin	09h00 - 10h00	Anne-Sophie	 Gym douce
		10h00 - 11h00		 Gym dynamique
		11h00 - 12h00		 Gym dynamique
	après-midi	18h30 - 19h30	Émilie P	 Cardio
		19h30 - 20h30		 Renforcement musculaire
				 Ener'gym

COTISATION SAISON 2025/2026

La cotisation est annuelle et ne fera l'objet d'aucun remboursement en dehors des situations expressément prévues au règlement intérieur. Elle peut néanmoins faire l'objet d'un échelonnement par la remise de plusieurs chèques.

GRILLE TARIFAIRE	1 Cours de 1h	: 125€/saison	Licence Incluse 33,90€
	2 Cours de 1h	: 180€/saison	
	3 Cours de 1h	: 230€/saison	
	Cours A.P.A de 1h	: 120€/saison	
	1 Cours de 1h15	: 150€/saison	
	2 Cours de 1h + 1h15	: 200€/saison	
	3 Cours de 2h + 1h15	: 250€/saison	

REMISE DE VOTRE INSCRIPTION

L'accès aux séances est conditionné à la remise d'un dossier d'inscription complet :

- Fiche d'inscription complétée, datée et signée (au verso)
- Certificat médical ou attestation « questionnaire de santé »
- Paiement de la cotisation

CHÈQUE à l'ordre de : gym Volontaire de l'Etrat

Fait à _____ Le _____

Signature

DROIT À L'IMAGE sur tout support (papier, internet, Facebook) : Oui Non

INFORMATION SUR L'ADHÉSION ET LA LICENCE À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

➤ Certificat de non-contre indication à la pratique sportive

Conformément à l'article L. 231-2 du Code du Sport

- **Pour le public majeur** : le certificat médical n'est plus demandé. Le majeur doit remettre une attestation confirmant qu'il a répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé et à défaut remettre un certificat médical datant de moins de 6 mois.
- **Pour le public mineur** : le certificat médical n'est plus demandé. Le mineur doit remettre une attestation confirmant qu'il a répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé spécial mineur et à défaut remettre un certificat médical datant de moins de 6 mois.

➤ Assurance

Conformément à l'article L. 321-1 du Code du Sport, la FFEPGV a conclu un contrat d'assurance (avec la MAIF) qui couvre les associations et les adhérents pour l'ensemble des activités mises en œuvre du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024.

Le licencié est informé de l'intérêt que présente la souscription d'une assurance complémentaire de personne couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer et de garanties relatives à l'accompagnement juridique et psychologique ainsi qu'à la prise en charge des frais de procédure engagés par les victimes de violences sexuelles, physiques et psychologiques. Il peut souscrire ces garanties complémentaires auprès de l'assureur de son choix.

➤ Statuts et Règlement Intérieur

L'adhésion à l'association entraîne l'acceptation de l'ensemble des dispositions de ses statuts et de son règlement intérieur. Les documents sont consultables auprès de l'association.

➤ Participation à l'Assemblée Générale

L'association est administrée par un Bureau ou un Comité Directeur bénévole. Il est important que chacun participe à la vie du club notamment par sa présence à l'Assemblée Générale Annuelle.

➤ Utilisation des données personnelles

L'adhérent est informé que l'association et la FFEPGV collectent et utilisent ses données personnelles dans le cadre de son contrat d'adhésion avec l'association et du contrôle de l'honorabilité lorsqu'il est nécessaire. Les données personnelles de chaque adhérent sont utilisées à des fins de gestion associative, mais également à des fins statistiques non-nominatives. Chaque adhérent est informé qu'il a un droit d'accès, de modification, d'effacement et de portabilité qu'il peut exercer sur ses données personnelles. Pour faire valoir ce droit, l'adhérent devra envoyer un e-mail à l'association à l'adresse suivante : contact@ffepgv.fr.

Date et signature du licencié :